

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 77 (1941)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Séance du Comité central.* — VAUD : *Assemblée générale* — *Candidat au Comité central.* — *A propos des jeunes.* — *Pour l'an prochain.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Avis.* — U. I. P. G. - DAMES : *Haro sur les femmes.* — NEUCHÂTEL : *Communication.* — *Coin des sociétaires.* — INFORMATIONS : G. R. E. P. — *Coopérations scolaires.* — *Cours de vacances blanches.* BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ERNEST BRIOD : *Ce que l'école secondaire peut attendre de l'école primaire.* — ROBERT JAQUET : *L'éducation par la langue maternelle.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *Observations à faire en hiver.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

Neuveville, le 7 décembre 1941.

Extrait des délibérations.

Aux victimes de la guerre. — Un comité suisse s'est constitué pour fournir, à l'occasion de Noël, des jouets aux enfants français de la zone occupée. L'appui de la S. P. R. a été sollicité. Un appel signé de notre président a été lancé aux enfants de nos écoles, pour qu'ils veuillent bien faire une revue de leurs jouets et apporter à leurs instituteurs ceux dont ils se sépareraient sans trop de regret. Comme il ne s'agit pas d'une collecte à proprement parler, les Départements vaudois et genevois de l'Instruction publique ont donné leur consentement.

Le *Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre*, auquel la S. P. R. a adhéré, présente son rapport. Ce sont pour l'année 1941, au rythme de 2500 par trimestre, 10 mille malheureux enfants qui ont trouvé momentanément un paisible asile en Suisse. La Croix-Rouge internationale se proposerait de reprendre à son compte l'œuvre du Cartel et de l'étendre à d'autres belligérants. En attendant, le Cartel a fait, par ses propres moyens, une action charitable qui ne saurait être ignorée. Notre fonds de secours lui alloue 250 francs.

Un instituteur français prisonnier nous demande des livres. Le B. I. E. a fait le nécessaire. Encore une œuvre charitable qui doit être relevée. Le B. I. E. a organisé le *Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre*. 85 000 volumes, pour une somme de 450 mille francs, ont été adressés à divers camps de prisonniers. 1000 fr., pris sur le fonds des instituteurs tchécoslovaques, ont été mis à la disposition du B. I. E., car nombreux sont les instituteurs qui font appel à lui.

Educateur. — Si, grâce à de sages économies, la situation financière de la S. P. R. n'est pas en mauvaise posture, il n'en est pas de même de celle de l'*Educateur* : une nouvelle hausse du prix de revient du numéro nous est annoncée. En outre, la publicité ne rend pas tout ce qu'elle pourrait. Un très louable effort est fait par l'U. I. P. G., dont un de ses membres consacre tous ses loisirs à l'acquisition d'annonces. Le Comité l'en remercie, en regrettant que dans d'autres sections semblable effort ne soit pas tenté. Les délégués à la S. P. R. vont être appelés à se prononcer sur le sort de l'*Educateur*. Il serait à tout le moins regrettable que, de cette consultation, notre organe sorte amoindri soit par la diminution du nombre de numéros annuels, soit par la diminution du nombre des pages du numéro, alors qu'une augmentation de 1 franc du prix de l'abonnement sauverait son existence intégrale.

Congrès romand. — La date n'est pas définitivement fixée. Ce sera, probablement septembre, pour le faire coïncider avec les manifestations du bi-millénaire de la fondation de Genève. Une demande de subvention a été faite au Département fédéral de l'Intérieur pour couvrir les frais d'impression du rapport qui, comme d'habitude, sera expédié à tous les membres de la S. P. R.

Tableaux scolaires. — Une lettre a été adressée aux chefs des Départements romands de l'Instruction publique, leur demandant de soutenir l'œuvre des Tableaux scolaires. Très appréciés en Suisse alémanique, les Tableaux scolaires n'obtiennent qu'un succès relatif chez nous. C'est fort regrettable : nos écoles se privent d'un excellent matériel d'enseignement intuitif essentiellement suisse.

Divers. — Des nouvelles nous sont parvenues de Dumas, l'ancien secrétaire général de la F. I. A. I. et, par lui, d'autres collègues de France de nos connaissances.

Entrevue avec le Comité S. P. J. — La veille, samedi 6 décembre, eut lieu, à Neuveville, une réunion avec le Comité central de la S. P. J. Y assistaient, outre les membres du Comité S.P.R., M. Voumard, vice-président de la S. P. J., Mlle Berlincourt, MM. Huguelet et Feignoux. M. Moeckli, le président, victime d'un grave accident il y a 8 mois, est toujours en traitement. Des vœux sont formulés pour son rétablissement.

La S. P. J. prendra donc la direction de la Romande au début de 1943. Il était nécessaire que les futurs dirigeants soient mis au courant de ce qu'on attend d'eux et des divers rouages de notre administration. Un échange de vues fort courtois a lieu. Des liens unissent les Jurassiens à la Romande, qui, en son sein, jouissent d'une situation financière privilégiée. Des efforts seront faits aux fins de rendre ces liens plus serrés encore.

La S. P. J. renonce à organiser l'an prochain son congrès qui aurait dû avoir lieu l'an dernier déjà. Cette manifestation risquerait de nuire

au Congrès romand de Genève, d'autant plus que le sujet mis à l'étude est le même.

Il est de coutume que le rapporteur général à un congrès S. P. R. soit désigné dans la section qui succède à celle qui l'organise : en l'occurrence, ce devrait être un Jurassien. M. Virgile Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, veut bien accepter cette importante charge. Le choix ne saurait être meilleur.

En fin de séance, nous eûmes le plaisir de saluer M. Th. Moeckli, le grand défenseur de la Romande en terre jurassienne, Th. Moeckli toujours actif, allègre et jeune, malgré les années qui passent en ne l'effleurant qu'à peine.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la S. P. V. aura lieu le *dimanche 1^{er} février 1942*, après-midi, au Casino de Montbenon, à Lausanne.

Les délégués se réuniront le même jour, au même lieu, à 10 h. du matin.

Propositions. — Les sociétaires et les sections qui auraient une ou des propositions à formuler, sont invités à les faire parvenir au C. C. avant le 10 janvier.

Le Comité.

CANDIDAT AU COMITÉ CENTRAL

La section d'Yverdon présente M. Louis Francillon, à Suchy, comme candidat au C. C.

A PROPOS DES JEUNES

Nous avons, il y a quelques semaines, attiré l'attention de nos lecteurs sur nos collègues sans poste fixe ; nous craignons pour eux un hiver difficile et nous pensions qu'il était du devoir de notre S. P. V. d'examiner les moyens de leur apporter une aide matérielle et professionnelle. Certaines réactions nous ont permis de constater avec plaisir que beaucoup de nos membres se préoccupaient, eux aussi, de ce problème.

Afin d'être exactement renseigné, le comité S. P. V. s'est adressé au Département de l'Instruction publique. De sa réponse, nous extrayons les précisions suivantes : « Jusqu'à fin novembre, presque tous nos jeunes instituteurs étaient occupés, mobilisés ou en remplacements. Depuis lors, une quinzaine d'entre eux ont fait savoir qu'ils sont à notre disposition pour tout ou partie de l'hiver. Nous les occupons et occuperons le plus largement possible.

» Afin de savoir si des mesures spéciales doivent être prises déjà cet hiver en leur faveur, nous procéderons à une enquête avant la fin de décembre courant, et vous en communiquerons les résultats. »

La situation, en ce début d'hiver a été moins mauvaise que nous le craignons. Qu'en sera-t-il dès janvier ? L'intérêt que notre Département témoigne à nos jeunes collègues ne saurait nous libérer de tous nos devoirs à leur égard. A. C.

POUR L'AN PROCHAIN

Nous sommes heureux de la décision du Grand Conseil concernant les allocations exceptionnelles pour 1942. Aucune opposition ne s'est manifestée, aucune discussion n'a précédé l'adoption du 2^e alinéa de l'art. 6 du décret : « Les allocations correspondant aux traitements de base incombent aux communes ». Cette attitude nette de notre législatif, cette volonté d'équité sont pour nous un puissant encouragement.

L'échelle proposée par le Conseil d'Etat avait été établie en plein accord avec le Comité des T. F. auquel nous exprimons notre sincère gratitude. Elle prévoit, pour les mariés, une allocation mensuelle de 30 fr. pour les traitements jusqu'à 4500 fr. ; 25 fr., pour les traitements de 4500 fr. à 5500 fr. ; 20 fr., de 5500 à 6000 fr. ; 15 fr., de 6000 fr. à 6500 fr., etc. Presque tous les instituteurs mariés bénéficieront donc l'an prochain d'une allocation de ménage ; de plus, tous les pères de famille toucheront 10 fr. mensuellement par enfant ; cette dernière décision nous réjouit tout particulièrement puisqu'elle constitue une première réalisation des allocations familiales.

De quelle manière se fera le paiement de ces augmentations de traitement ? Le Comité S. P. V. et le Comité de la Fédération sont intervenus cet été déjà pour que l'Etat fasse lui-même les versements au personnel enseignant, les communes lui remboursant ensuite la part qui leur incombe. La semaine dernière encore, une lettre à ce sujet, a été adressée au Département de l'Instruction publique. On nous a promis d'examiner notre proposition avec une grande bienveillance. A. C.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

AVIS

Le trésorier rappelle aux douze collègues qui ont laissé revenir impayé le remboursement de leur cotisation pour 1941 qu'ils sont passibles d'une amende supplémentaire de 1 franc s'ils négligent de s'acquitter avant le 31 décembre (art. 11 des statuts). ED. G.

U. I. P. G. — DAMES

HARO SUR LES FEMMES !

Il y a bien des années que nous luttons pour éveiller, développer la solidarité dans nos groupements. Quand, à l'occasion de la discussion du budget et des traitements des fonctionnaires, nous voyons un

certain maquignonnage prendre la figure de la solidarité pour agir contre nous-mêmes, quelle amertume nous saisit !

Vous croyez, chères collègues, que certaines promesses vont enfin se réaliser pour vous, que, devant la hausse incontestable du coût de la vie, on va, sinon vous rendre vos salaires légaux, ce qui serait simple justice, du moins atténuer de moitié la retenue sur vos traitements ?

Ne vous réjouissez pas trop, rien n'est encore assuré !

On trouve, dans certain parti, que les centimes additionnels pèsent trop lourdement — comme si nous ne les payions pas ! — On réclame, dans un autre parti, de nouvelles allocations familiales — que nous ne toucherons jamais, même si nous élevons plusieurs enfants, *parce que nous sommes des femmes !*

Un troisième groupe présente de subtils et faux calculs pour démontrer que le corps enseignant est un privilégié. Finalement tout le monde risque de se mettre d'accord : on diminuera les centimes additionnels, on accordera de nouvelles allocations, et, comme il faut trouver la somme nécessaire, on la prendra sur les traitements des femmes. Une rétrocession de 25 % de la retenue, c'est bien suffisant pour des femmes qui doivent savoir vivre de peu, qui paient, n'est-ce pas ? des « loyers pour femmes » et à qui les médecins, les épiciers, les bouchers font des « prix féminins ».

Depuis sept ans que la retenue « temporaire » sur les traitements existe, chaque institutrice primaire a abandonné 8400 francs pour l'assainissement des finances de l'Etat. On lui fera, peut-être, la charité, à partir de l'an prochain, de ne lui prendre plus que 75 francs chaque mois sur son traitement !

Ainsi on n'aura pas besoin de demander, même vingt francs par an, aux hommes et aux femmes qui ont — peut-être même sans travailler — des revenus égaux ou supérieurs aux institutrices.

Voilà l'injustice qui dure depuis sept ans que l'inique loi de 1934 existe ! Injustice qu'aucun magistrat ne conteste, mais que des députés sont prêts à prolonger encore, parce qu'ils sont des hommes, parce que nous sommes des femmes, et qu'ils n'ont pas à craindre notre vote.

Est-ce lâcheté, est-ce égoïsme ? — Nous en laissons juger les lecteurs.

J. B.

NEUCHATEL

COMMUNICATION

Dans sa séance du 13 décembre, le Comité central de la S. P. N. a pris connaissance des réponses au questionnaire adressé à ceux de nos sociétaires qui sont astreints au service de la défense nationale et il a établi les normes servant au calcul des prestations de la *Caisse de compensation* créée par décision de notre assemblée générale du 4 octobre 1941, à La Chaux-de-Fonds.

Sur 63 questionnaires, 49 sont rentrés. Le pointage a révélé quelques écarts de calcul qui nécessiteront un supplément d'information. Seize des ayants droit renoncent aux services de la Caisse. Plusieurs déclarations étaient accompagnées de lettres où le Comité central a puisé nombre de renseignements utiles. Il en sait bon gré aux auteurs.

La formule adoptée pour fixer le chiffre des prestations est calquée sur celle que l'Etat utilise pour déterminer le montant des allocations revenant à chaque commune. Elle permet de respecter l'équité dans toute la mesure du possible, car elle tient compte de la perte de salaire que nous désignerons par P, du nombre de personnes à la charge de l'ayant droit (N), du gain journalier (G) et de la solde (S). Le produit des deux premiers éléments, ou facteurs actifs, divisé par le produit des deux autres, ou facteurs passifs, donne le quotient de répartition, soit le nombre de points à attribuer dans chaque cas. Prenons un exemple pour traduire ce sabir.

Disons auparavant que le Comité central n'a pas tenu compte des gains accessoires dont quelques membres ont fait état. Seuls, les suppléments communaux devaient être ajoutés au traitement légal, haute-paie comprise, bien entendu.

Soit donc une perte de salaire de 280 fr., en 1941 ; N = 4 personnes ; gain journalier = 14 fr. (5110 : 365) ; solde = 2 fr. Les calculs s'établissent comme suit :

$$x = \frac{p \times n}{g \times s} = \frac{280 \times 4}{14 \times 2} = \frac{1120}{28} = 40 \text{ points}$$

La valeur du point ayant été fixée à 2 fr., pour cette année, la caisse aura donc à verser, dans le cas particulier, la somme de 80 fr.

Sur cette base-là, le montant des indemnités que les intéressés toucheront, d'ici à Noël, s'élèvera au total à 1400 fr. Ce modeste témoignage de solidarité envers ceux des nôtres que les devoirs militaires ont mis en face de soucis financiers parfois inquiétants réjouira bien des cœurs. Soyons-en heureux.

Il y a cependant une ombre au tableau. Quelques membres ont refusé de payer leur obole. Ils se dérobent ainsi aux effets d'une décision régulièrement prise dans notre assemblée générale du 4 octobre dernier. Le Comité central ne saurait tolérer aucune exception, et il a l'espoir que les réfractaires reviendront sans autre avis au sentiment exact de leur devoir corporatif.

On s'est étonné aussi, çà et là, qu'on ait soumis les membres qui ont fait du service actif au paiement de la contribution de 2 fr. Il serait difficile d'admettre que, sans remplir aucune obligation, ces membres puissent jouir des avantages de la Caisse. Par ailleurs, ce sont des mobilisés eux-mêmes qui ont préavisé en faveur du dit paiement, lors de la réunion du 4 octobre.

La Caisse de compensation sera gérée par les organes de la Caisse d'entr'aide, ce qui obligera celle-ci à avancer une somme de 600 fr. à sa sœur cadette pour lui permettre de faire face aux prestations indiquées plus haut.

Rappelons enfin que la cotisation de la Caisse d'entr'aide pour 1942 a été fixée par l'assemblée générale de la Chaux-de-Fonds au chiffre de 5 fr. Cette cotisation servira à couvrir les besoins des deux caisses.

En définitive, la contribution de 2 fr. qui vient d'être réclamée n'est pas autre chose qu'un supplément de cotisation prélevé par la Caisse d'entr'aide.

J.-ED. M.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Nous saluons avec plaisir l'admission dans la section de Boudry de M. Albert Aellen, instituteur à Montalchez, qui succède à M. Paul Grandjean appelé à Fontainemelon.

Bienvenue à ce nouveau membre.

J.-ED. M.

INFORMATIONS

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Centre de renseignements psycho-pédagogiques. — Le G. R. E. P. offre à tout pédagogue de n'importe quel degré d'enseignement, à tout éducateur non professionnel, des renseignements et des conseils :

a) sur des questions de psychologie (comportement des enfants, défauts d'enfants, punitions, cures, âge mental, retards intellectuels, particularités d'intelligence, etc.) ;

b) sur des questions de méthodes et de procédés d'enseignement (méthodes collectives, pour petits groupes, méthodes individuelles, cas difficiles, etc., enseignement des diverses branches) ;

c) sur des cas de « sociologie scolaire » (rapports école-famille, école-autorités scolaires, corps enseignant-opinion publique, etc.) ;

d) sur des questions d'ordre juridique *se rapportant à l'école* et concernant l'enfant, le corps enseignant et la famille ;

et sur toute autre question directement liée à l'éducation.

Le Centre de renseignements psycho-pédagogiques est une œuvre de collaboration entre pédagogues, psychologues, juristes, médecins, etc.

Adresser les demandes à William Perret, inst., Orée 3. *La Coudre-Neuchâtel.*

COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Collaboration.

Les Coopératives scolaires ne peuvent se développer que sous le signe de la collaboration. C'est pourquoi le Comité romand « Pour l'Enfance et la Jeunesse » qui a placé leur développement et leur organisation au nombre de ses buts, et qui compte dans son sein plusieurs

membres de la S. P. R. est heureux d'une collaboration avec le G. R. E. P., présidé par M. W. Perret. *L'Éducateur* du 15 novembre dernier a annoncé la formation d'un « groupe ». Je désire préciser ici que ce groupe est largement ouvert à tous les collègues intéressés par les Coopératives scolaires et désireux, avant de tenter l'expérience, de se renseigner. Une rencontre, consacrée à l'étude des questions pratiques posées par l'organisation des coopératives, aura lieu à Lausanne, soit le 9, soit le 12 janvier prochain. Prière à tous ceux qui désirent être convoqués de s'annoncer à moi, en m'indiquant celle des deux dates qui leur convient le mieux.

Je signale enfin qu'une brochure intitulée « La valeur éducative des Coopératives scolaires », écrite par M. Colombain, chef du Service de la Coopération, au B. I. T., vient d'être rééditée. Etude complète, quoique rapide (43 p.) de la question, elle renseignera ses lecteurs sur les réalisations qui ont vu le jour dans divers pays, et leur exposera les principes qui donnent aux coopératives leur valeur éducative. Cette brochure coûte 50 ct. Elle peut être obtenue par le simple envoi d'un chèque postal au compte I.4028, « Pour l'Enfance et la Jeunesse », Genève.

N. BÆCHLER, 74, rue de Carouge, Genève.

SÉJOUR DE VACANCES BLANCHES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Si le nombre des inscriptions est suffisant, un séjour avec enseignement du ski sera organisé dès le 27 décembre, et pour 2 à 3 semaines à *Champéry* (Valais). Chambres à un ou deux lits, chauffage central. Des skis seront mis à la disposition des enfants qui n'en posséderaient pas.

Se renseigner en écrivant à M. Robert Frick, instituteur, *avenue de Champel 13 c*, à Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveaux cahiers de textes anglais. A. Francke S. A., éditeurs, Berne.

Une nouvelle série de 6 cahiers vient de paraître portant ainsi à 39 le nombre de la *Collection of English Texts Used in Schools*. Le prix de chaque cahier, chacun de 48 pages, est de 90 centimes. Les auteurs présentés par cette nouvelle série sont : Webster (Daddy-Long-Legs) ; Jerome K. Jerome (Three Men in a Boat) ; C. Dickens (A Christmas Carol) ; P. Maxim (A genius in the Family) ; Henry Fielding ; un cahier est consacré aux poètes romantiques anglais. Ces cahiers rendront sûrement grand service aux maîtres enseignant l'anglais.

L'Electricité pour tous, revue trimestrielle éditée par l'Electrodifusion à Zurich, en liaison avec l'Ofel à Lausanne, N° 4/1941, 19^e année, 16 pages, 11 illustrations.

Sommaire : Concours de fin d'année ; Les ustensiles de cuisine ; A bâtons rompus à travers la radio ; Au Comptoir Suisse ; Recettes de cuisine, par Martine ; Pour meubler deux chambres et une cuisine, que faut-il ? Dans nos écoles, etc.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CE QUE L'ÉCOLE SECONDAIRE PEUT ATTENDRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (Suite)

Il est incontestable que l'école primaire oblige trop souvent les enfants bien doués à perdre leur temps avec les peu doués dans les classes inférieures. Lausanne condensait autrefois le programme primaire en 7 années ; la création d'une 8^e, conçue dans le cadre cantonal, avait eu lieu avec l'arrière-pensée de l'institution de classes sélectionnées dont les primaires supérieures étaient l'aboutissement. Celles-ci ont bien été créées et fonctionnent à la satisfaction générale, mais la sélection inférieure est quasi abandonnée. D'où la nécessité d'un programme de développement pour les mieux doués, et de l'admission en 8^e à 6 ans, et en 7^e à 7 ans de tous ceux qui sont visiblement mûrs pour le programme de ces classes, si l'on ne veut pas provoquer un retard fâcheux.

En résumé, on reproche à l'école primaire :

a) de garder trop longtemps en classe inférieure des éléments mûrs pour un enseignement plus avancé ;

b) des normes d'appréciation trop indulgentes et trop différentes suivant les maîtres, ce qui rend illusoire les bons effets de l'admission automatique au Collège d'après les notes obtenues en primaire ;

c) de ne pas enseigner le français avec la rigueur désirable de méthode, de ne pas apprendre à ses élèves à déduire la nature du mot de sa fonction dans un texte — ce qui est, rappelons-le, la clef de toute étude de langue, maternelle ou étrangère, et peut être appliqué aussi bien à l'étude la plus élémentaire qu'à la plus difficile, — de ne pas tirer le parti voulu de l'étude des textes en vue de l'élocution, de la compréhension des mots, de l'enrichissement du vocabulaire, de l'analyse grammaticale et logique.

Il y a donc chez nous un déficit certain de l'enseignement du français. Mais pour le combler, je ne dirai pas ce que l'enfant de 10 ou 11 ans devrait savoir pour entrer au Collège. Je ne le dirai pas, parce que j'ignore quel est le degré de savoir positif que l'enfant normal de cet âge *peut* avoir atteint : *or c'est cela qu'il faut établir avant tout.* Sur quelle base ? Par quels moyens ?

Dans une conférence récente à la Société vaudoise des maîtres secondaires, M. le prof. Jean Piaget montrait de façon lumineuse la progression invariable à laquelle est soumise, dans l'esprit de l'enfant, la notion de volume et de poids et de la constance de leurs rapports. Il prouvait, par le résultat d'expériences multiples, que la logique enfantine n'admet nullement comme évidentes des notions qui vont de soi pour l'adulte ; que, par exemple, l'idée de la constance du volume d'un objet partageable et déformable à volonté, n'existe pas à 8 ans.

Il lui faut des étapes de deux années chaque fois pour aller de l'une à l'autre. Tout raisonnement, tout calcul, qui ne tient pas compte de ce fait (par exemple des problèmes de densité avant 12 ans), est prématuré, parce qu'il ne repose pas sur une évidence de l'esprit.

Il y a donc, dans le développement des notions de tous ordres, une succession logique qu'il ne nous appartient pas d'accélérer, parce qu'elle résulte d'exigences innées indépendantes de la forme imposée aux études. Et si cela est vrai de notions positives ayant trait à la physique et à l'esprit mathématique, ce ne l'est pas moins du langage qui exprime les notions à mesure qu'elles prennent place dans la conscience.

La nature des mots, dont la connaissance règle toute étude de langue, obéit à une telle progression. Si les notions de nom, d'adjectif qualificatif, de verbe, sont directement accessibles assez tôt pour autant qu'il s'agit de choses, de qualités, ou d'actions concrètes, celles d'article, de pronom et d'adverbe le sont moins, celle de préposition ne l'est que pour le lieu et le temps, celle de conjonction s'éclaire plus tard, et la distinction entre l'attribut et le complément direct n'est pas du tout aisée. Dans le verbe lui-même, les multiples nuances qui accompagnent le développement de la conjugaison obéissent à une progression tout aussi certaine, que l'étude par cœur de paradigmes ne modifie nullement. L'enfant use de nombreuses formes par inhibition avant de pouvoir les expliquer logiquement. On perd une peine énorme à vouloir devancer les temps.

Toute l'évolution de l'école primaire depuis 40 ans est inspirée par le souci de sérier les difficultés. Mais peut-être a-t-elle poussé trop loin son effort dans ce sens. Il y a des étapes que les mieux doués peuvent brûler sans dommage, à la condition que soient respectées les possibilités réelles de tout enfant normal. Le premier enseignement secondaire, lui, les ignore trop souvent délibérément. Mais l'école primaire ne doit pas faire la sourde oreille à ses doléances quand elles sont justifiées. Les psychologues ne pourraient-ils pas nous venir en aide par un travail constructif analogue, dans le domaine de la langue maternelle, à celui que nous avons cité, bien imparfaitement, de M. Piaget. La matière est ici moins directement contrôlable ; cependant elle l'est dans une large mesure. La grammaire est, avec le raisonnement mathématique, la première initiation à l'esprit philosophique. Il faut que des enquêtes approfondies établissent quelles sont les notions grammaticales qui peuvent être parfaitement saisies par l'esprit à 10 et 11 ans, et quelles sont celles qui ne peuvent l'être que plus tard. Cela est indispensable à l'école secondaire pour établir ses exigences de raccordement sur une base sûre, et parce qu'elle se sert essentiellement de l'étude des langues pour fonder sur elle son action sur l'intelligence.

Or, il n'y a pas d'étude scolaire des langues possible sans une aptitude sûre à déterminer la nature des mots employés. Le naturaliste reconnaît l'espèce de plante ou d'animal à des caractères précis ; il détermine certaines substances selon leurs propriétés. De même, l'élève doit pouvoir à première vue, par un jeu naturel de l'esprit, reconnaître la nature grammaticale des mots, pour établir ensuite leur rôle dans la phrase, leurs rapports et les lois qui les régissent. Des procédés mécaniques, des « trucs » n'y suffisent pas, sinon on s'expose à des réponses comme celle que faisait à un inspecteur un élève qui déclarait que le mot travail est un verbe, parce qu'on peut dire : je travaille, tu travailles, etc. ! Il faut toujours remonter à la fonction propre du mot envisagé. En outre, l'enfant doit prendre conscience de la valeur des mots et des nuances de sens qui les séparent. Ce ne peut être qu'un travail de longue haleine. A quel point peut-il être accompli à 10, 11 et 12 ans ? C'est ce qu'il importe absolument d'établir. Quand ce sera fait, l'école primaire ne se refusera pas à l'effort nécessaire, parce qu'elle saura qu'elle engage sa responsabilité, puisqu'on lui demande quelque chose qui ne dépasse pas les possibilités de ses élèves moyens et doués.

Qu'est-ce que l'école secondaire peut demander à l'école primaire ?

1. Des techniques précises dans les limites du programme réalisable, notamment :

a) une écriture enseignée selon des principes *uniformes* ; les premiers éléments du dessin ;

b) une lecture intelligente de textes à la portée de l'enfant ;

c) une bonne technique du calcul avec nombres entiers, et, pour l'entrée au Collège scientifique, avec nombres décimaux dans les limites du programme de 4^e année primaire ;

d) des habitudes de travail régulier, fondamental et précis.

2. Un premier fonds de connaissances touchant l'homme et la nature sur lequel l'école secondaire puisse greffer sans trop de difficultés les enseignements qu'elle doit impartir.

3. Des habitudes premières d'observation et de réflexion, d'association entre cause et effet, et inversement, qui puissent servir de fondement à l'éducation de la pensée.

4. Une bonne assimilation des programmes de français et d'arithmétique des trois ou quatre premières années primaires. Il y aurait lieu de prévoir, pour les élèves les mieux doués dans ces deux branches, un programme de développement leur permettant de dépasser légèrement le programme actuel. En tout état de cause, ce programme doit être reconsidéré quant aux possibilités réalisables. Ces possibilités une fois bien établies, l'école secondaire aura non seulement le droit, mais le devoir, de refuser ou de renvoyer les candidats qui se révéleront

inférieurs au niveau exigible, dût le nombre de ses élèves subir une diminution sensible.

Car il doit être entendu que l'école secondaire, qui doit donner au pays l'élite dont il a besoin, doit être réservée aux enfants qui peuvent en suivre l'enseignement avec fruit.

Comme, cependant, il faut avoir égard aux résultats indécis, on peut admettre, en contre-partie, que l'école secondaire attendra quelques mois avant d'user de son droit de renvoi, et qu'elle utilisera ce délai pour établir, entre les éléments quelque peu disparates qu'elle peut avoir accueillis, une certaine uniformité de départ, ce qui peut nécessiter une révision assez profonde de son programme de première année. Ce délai échu, elle acceptera ses pleines responsabilités.

ERNEST BRIOD.

L'ÉDUCATION PAR LA LANGUE MATERNELLE ¹

Tel est le titre d'une thèse présentée à l'Université de Fribourg par M. Casimir Both, professeur de pédagogie à l'École normale, et qui valut à son auteur le titre de docteur en lettres. C'est un exposé fort intéressant de la doctrine du Père Girard en matière grammaticale et de ses efforts pour imposer celle-ci dans la pratique. L'analyse de trois ouvrages du pédagogue fribourgeois, la « Grammaire des campagnes », « De l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles et dans les familles », enfin le « Cours éducatif de langue maternelle à l'usage des écoles et des familles », permet de saisir dans son développement la pensée du Père Girard. Le premier de ces ouvrages date de 1821, le second de 1844 et le troisième de 1845-48. Ebauchée dans la Grammaire des campagnes, la méthode ne reçoit sa pleine application que dans le Cours éducatif et l'on peut dire que nous avons là le labour d'une vie.

Quels sont les principes qui dirigèrent les efforts de l'auteur dans une œuvre de si longue haleine ? Aux grammaires de son temps, bâties sur des définitions à priori et uniquement préoccupées de bien classer les termes, des grammaires « de mots », le Père Girard oppose une grammaire « d'idées ».

« Pour bien savoir la grammaire, dit-il, il ne faut que très peu de mémoire ; il suffit de combiner avec un esprit, même médiocre, un petit nombre de rapports. »

C'est le point de départ même d'un ouvrage de M. Brunot, « La pensée et la langue ». Ces rapports ne doivent pas être présentés dans une règle à mémoriser. Ils doivent être saisis sur le vif, dans des exemples choisis, puisés au fond que les enfants connaissent déjà. La règle viendra ensuite seulement sanctionner une vérité sentie et expérimentée.

¹ Casimir Both : *L'éducation par la langue maternelle selon le Père Girard*, Fribourg en Suisse, 1941.

Au culte de la mémoire, le Père Girard oppose l'activité personnelle des élèves. Il fait appel à l'imagination créatrice, selon laquelle les enfants, par analogie, s'approprient peu à peu les moyens d'expression qu'ils ont d'abord imités. On s'appuiera sur ce que les enfants connaissent à leur arrivée à l'école, car ils apportent de la maison « une multitude de mots toujours significatifs pour eux... Ils ont appris à les combiner pour exprimer leurs pensées. Peu à peu, ils se sont fait une grammaire, dont ils pratiquent les règles sans les connaître. »

Ici, la rencontre avec une idée de M. Bally est frappante. Le Père Girard ajoute :

« Souvenons-nous que la multitude des exemples répétés et analysés est le meilleur code de la langue, puisqu'il fait passer dans une pratique raisonnée les règles que, dans une autre méthode, l'instituteur aurait sèchement à prescrire ».

Ce n'est pas seulement par l'imitation que les élèves apporteront leur contribution à l'enseignement. A côté d'exercices lacunaires, de phrases à compléter, on leur demandera encore de motiver les jugements portés, dans certains exemples, sur des idées ou des faits. Mieux — et le moyen a paru dangereux — on leur proposera dans des propositions successives, deux idées, l'une juste et vraie, en morale et en doctrine catholique, l'autre erronée et fausse. En donnant leurs raisons, ils devront faire un choix. L'établissement des rapports et des nuances nécessitera tout un matériel de « mots-outils », dont ils feront, en les employant, l'apprentissage.

« La conjugaison sera tout entière au service de la syntaxe. Elle sera elle-même une syntaxe continuelle. Tantôt elle préparera des propositions et des phrases qui plus tard seront soumises à une analyse régulière, tantôt elle s'emparera de propositions et de phrases analysées, pour les faire passer par les différents temps et les diverses personnes, et graver ainsi dans la mémoire des élèves les bonnes locutions. La langue sera donc apprise par l'usage, comme cela doit être ; mais l'usage sera éclairé par la règle. »

Le principe d'activité est appliqué également à l'étude du vocabulaire, fondé sur la dérivation, les familles de mots, les homonymes et les synonymes.

C'est dans les chapitres traitant de la composition que l'on trouve le moins à glaner. En effet, le Père Girard applique avec rigueur le système de l'esquisse, schéma inscrit au tableau noir, dont les élèves doivent développer l'idée principale, au moyen des questions : quand, comment, pourquoi, à quelle fin ? ... Bien que le Révérend Père affirme n'appeler l'enfant à rédiger que s'il a quelque chose à dire, la liste des sujets « choisis en vue de produire dans la jeunesse une manière de penser raisonnable et chrétienne », frappe par son formalisme. « Le

menteur puni et corrigé ; les saisons dans nos contrées ; existence et propagation du règne végétal, utilité du règne végétal, notre système scolaire » (!) etc. En revanche l'utilisation du dialogue est judicieuse et vivante, pour autant là encore que les sujets ne soient pas philosophiques, tel : Distinction entre l'âme et le corps, le pardon des injures, la longue enfance de l'homme, par exemple.

C'est par une gradation soutenue et nuancée que le Père Girard amenait ses élèves à la connaissance de la langue. Le Cours éducatif comprend 616 leçons, plus celles de vocabulaire, de conjugaison, de composition, en tout 1232 leçons. Partisan du mode mutuel, auquel il permettait à l'occasion quelque entorse, le Révérend Père ne voulait pas mettre ce manuel dans les mains des élèves ; c'était un livre du maître. En dépit des répétitions nombreuses ménagées tout au cours de l'enseignement, l'on se demande si les enfants gardaient une mémoire précise des différentes règles qu'ils avaient, à la fois, découvertes et inventées.

(A suivre.)

ROBERT JAQUET.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

OBSERVATIONS A FAIRE EN HIVER

Je suis parti, ce matin-là, en me demandant si, à une époque de l'année où la nature se repose et semble morte, il était encore possible de faire certaines observations d'histoire naturelle capables d'intéresser nos jeunes écoliers. Et j'ai été surpris, une fois dans la campagne et regardant attentivement autour de moi, de voir combien de choses valent encore la peine d'être examinées d'un peu plus près.

Il est bien certain que, dans ce domaine, rien ne vaut l'observation sur place, au cours d'une excursion — et les sorties d'automne et même d'hiver sont non seulement admises, mais recommandées, — cependant, dans bien des cas, les enfants se chargent d'apporter en classe des trouvailles intéressantes : fruits secs ou baies, graines, insectes, oiseaux morts, nids abandonnés, etc., qui peuvent donner lieu à d'utiles entretiens.

Quelques suggestions à ce sujet pourront peut-être rendre service à nos collègues.

Jetons un coup d'œil, en passant, à *nos arbres forestiers et à ceux qui ornent nos avenues*.

Beaucoup sont complètement dépouillés et ne pourraient être étudiés qu'au point de vue de la forme générale, de l'architecture, du développement des bourgeons, etc., sujets qui dépassent un peu l'horizon de nos élèves primaires. Mais d'autres portent encore et gardent longtemps des *fruits secs* caractéristiques dont l'examen est très utile et permet de reconnaître immédiatement les essences. Or, on est surpris, même

à la campagne, de la grande ignorance des petits... et aussi des grands, dans ce domaine de l'observation. Voici d'abord les *érables*, avec leurs jolis fruits ailés en forme de « lorgnons » qui portent le nom de *disamares* ; plus loin, c'est le *charme* dont la graine est munie d'une ailette élégamment découpée servant de parachute ; ailleurs nous observerons le *frêne* dont les pieds femelles (c'est un arbre *dioïque*) supportent des grappes de fruits ailés et allongés (*samares*), le *tilleul*, si caractéristique avec ses petites boules suspendues par 3 ou 4, à l'extrémité d'un pédoncule auquel est soudée une grande bractée. Le *robinier*, qui produit en quantité des gousses aplaties d'un brun-foncé renfermant des graines luisantes, le *châtaignier* avec sa coque ressemblant à un oursin, le *hêtre* au fruit curieux s'ouvrant pour donner le jour à deux *faînes* triangulaires, les *conifères* (sapins, pins, mélèzes, thuyas, etc.) qui doivent leur nom à la forme des leurs, l'*aune* sur les branches duquel on observe, en ce moment, les vieux cônes mûrs et les chatons mâles et femelles (plante *monoïque*), le *platane* dont les fruits globuleux, longuement pédonculés, se résoudront, au printemps, en une poussière irritante de graines, d'autres encore, fourniront le sujet d'intéressantes observations.

Un mot, en terminant, au sujet de deux arbres moins communs et qui ne manqueront pas d'attirer le regard, si, par hasard, on les rencontre au cours d'une promenade, dans un parc, par exemple.

Le *Catalpa*, « l'arbre à haricots » comme l'appellent parfois les enfants, originaire de l'Amérique du Nord, de la Chine et du Japon, est un bel arbre de la famille des *Bignoniacées*, qui produit des grappes de fleurs blanches à ponctuations colorées et de belles feuilles remarquables par leur grandeur (jusqu'à 20 cm. sur 30). Il se signale tout particulièrement, en ce moment, par ses gousses pendantes, très allongées, ressemblant véritablement à des haricots ou mieux encore à des bâtons de vanille. En réalité ce sont des sortes de *siliques* à deux valves séparées par une cloison charnue autour de laquelle sont groupées de curieuse façon des graines aplaties terminées par un bouquet de poils. L'espèce communément plantée chez nous est le *Catalpa bignonioides*, venu de l'Amérique du Nord. Il importe de ne pas confondre le *Catalpa* avec le *Paulownia*, magnifique arbre, introduit du Japon, qui porte, au printemps, de grandes fleurs bleues, odoriférantes, et dont le fruit est une assez grosse coque pointue, remplie de petites graines.

Le second est le *Ginkgo biloba* ou *Salisburia adiantifolia*, appelé aussi, en français, l'*Arbre aux quarante écus*, simplement, à ce qu'il paraît, parce que le premier exemplaire arrivé en Europe aurait été payé ce prix !

Venu également du Japon, ce curieux conifère, à *feuilles caduques* de forme étrange, que ses caractères botaniques rapprochent de l'*If* aux jolies baies corail, nous surprendra, à cette époque de l'année,

par son fruit si joli... mais si malodorant ! D'un beau jaune, ressemblant à une mirabelle, il renferme, entouré d'une pulpe à forte odeur de beurre rance, un noyau dont l'amande comestible, est consommée au Japon. Le Ginkgo est un végétal *dioïque* ; l'arbre femelle ne porte donc de fruits qui si l'arbre mâle se trouve dans le voisinage, mais les jardiniers réunissent parfois les deux sexes sur le même pied par le procédé de la greffe en fente.

Pour clore ce petit exposé, recommandons aux collègues qui s'intéressent à ces questions de *faire dessiner ces divers fruits* dont ils pourront tirer de fort jolis motifs de décoration.

D'autre part, avec les fruits secs, il est aisé de constituer de charmantes *collections vitrées* que l'on consultera avec intérêt, au printemps, lorsque le moment sera venu d'observer les fleurs de ces mêmes arbres ou la forme de leurs feuilles.

J. SIMONET.

LES LIVRES

Reded Schwizertütsch ! par M. Schenker et P. Hedinger. Librairie Payot, Lausanne.

Lorsqu'il arrive en Suisse allemande, le Suisse romand ne comprend pour ainsi dire rien aux conversations en dialecte de ses compatriotes. Cependant, il a étudié la langue allemande à l'école pendant plusieurs années. Cela provoque chez lui une certaine déception et rend plus difficile son adaptation au milieu alémanique. C'est à cet inconvénient que les auteurs du petit ouvrage qui vient de paraître en librairie sous le titre « Reded Schwizertütsch ! » ont voulu remédier. Par des conversations très simples, rédigées de façon à être facilement assimilées, ils ont cherché à former suffisamment l'oreille du lecteur pour lui permettre de suivre une conversation en dialecte. Ce petit ouvrage rendra les plus grands services à tout Suisse romand qui désire s'assimiler le dialecte suisse allemand, et particulièrement aux nombreux soldats qui par suite de la mobilisation sont appelés plus que par le passé à frayer avec leurs Confédérés de langue allemande.

Le forgeron de Göschenen. *Récit pour la jeunesse suisse*, par R. Schedler, traduction de J. Vincent. Editions La Concorde, Lausanne.

Heini est un jeune Uranais du XIII^e siècle dont toute la vie est consacrée à l'idée de tracer une route par les Schöellenen. Il se fera forgeron pour réaliser son rêve et deviendra le constructeur du Pont du Diable.

Autour de la personne de Heini qui passe du servage à l'état d'homme libre, tout un peuple de bergers, de soldats et de moines évolue.

Ce récit d'une lecture très attachante est une belle évocation d'une période décisive pour notre histoire et sera un cadeau bienvenu de nos jeunes.

ALB. R.

LIBRAIRIE PAYOT

**Lausanne - Genève - Neuchâtel
Vevey - Montreux - Berne - Bâle**

**Lire, c'est échanger des heures d'ennui
contre des heures délicieuses.**

MONTESQUIEU.

... offrez donc des livres !

NOUVEAUTÉS

EN PLEIN CIEL

par WALTER ACKERMANN.

Un volume in-16, illustré. Couverture illustrée broché Fr. 4.—
relié » 5.50

C'est un délicieux roman d'amour frais et vivant, sous forme de lettres entre un aviateur sa fiancée et un ami : captivantes descriptions de paysages et de villes survolées, réflexions sur les sentiments éprouvés entre ciel et terre.

AU TRAVERS DU FEU

par CHARLY CLERC.

Un volume in-16 broché Fr. 1.80

C'est une œuvre émouvante et sincère, tout imprégnée d'une atmosphère mystique. D'inspiration sobre, élevée, fortement charpenté, ce mystère enrichira la littérature protestante.

LE SOULIER DE NOËL

par M. GAGNEBIN-MAURER

Un volume in-16 broché Fr. 3.50
relié » 6.—

C'est un recueil de récits et de contes de Noël animés par l'idée du bien et de la charité envers son prochain. Simplement écrits, ils seront les bienvenus en cette fin d'année et égayeront mainte réunion paroissiale ou familiale.

L'ENFANT, CET INCONNU

par NOËLLE ROGER.

Un volume in-16 broché Fr. 3.50
relié » 6.—

Ces récits sobres ont un thème commun : révéler les sentiments parfois obscurs chez l'enfant qui souvent échappent à leur entourage. Noëlle Roger raconte simplement, sans faire de la psychologie ; elle a mis dans ces pages toute sa sensibilité.

LA GUERRE DES ONDES

par CLAUDE SCHUBIGER.

Un volume in-16 broché Fr. 3.75

D'une lecture attachante, cet ouvrage expose les débuts de l'arme nouvelle qu'est la radio, son rôle dans les événements politiques et militaires de ces dernières années et dans ses hostilités en cours.

JO ET PAT, DEUX ENFANTS HEUREUX

par Mmes PELLAUX et WASEM.

Un volume in-8° écu, relié Fr. 3.50

Ce livre fera la joie des enfants de 8 à 10 ans ; le style simple, les dialogues vivants seront particulièrement du goût des petits qui se retrouveront dans ces récits de la vie d'une famille

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

NOUVEAUTÉS

UN ÉCRIVAIN PARMIS LES HOMMES

par JACQUES-ÉDOUARD CHABLE.

Un volume in-16 broché Fr. 3.75

L'écrivain se met devant son pays, sonde le passé et entrevoit l'avenir, puis devant le travail, au milieu de la société et consacre des pages à la littérature ; il vante le labeur humain et place bien haut les valeurs spirituelles de la nation. C'est un tonique pour le temps présent.

CROIX-ROUGE

Quelques idées, quelques problèmes

par MAX HUBER.

Un volume in-8° broché Fr. 5.—

L'éminent président du Comité International de la Croix-Rouge traite ici d'idées et de problèmes se rapportant à cette admirable institution dont l'activité jette quelques lueurs de consolation et d'espoir dans les ténèbres actuelles.

ÉVASION DANS LE PASSÉ ROMAND

par HENRI PERROCHON.

Un volume in-8° écu avec 4 hors-texte broché Fr. 5.—
relié » 7.50

Voici un intéressant tour d'horizon dans le passé littéraire : résurrection de la société vaudoise il y a un siècle et demi, monde élégant, curieux d'idées et généreux. Ce volume offre une distraction charmante et des raisons d'attachement au patrimoine commun.

SOUVENIRS FANTASTIQUES ET TROIS HISTOIRES BIZARRES

par MAURICE SANDOZ.

Un volume in-16 broché Fr. 3.50

L'auteur qui a beaucoup voyagé a observé gens et choses sous diverses latitudes ; d'une plume alerte, il écrit avec élégance et non sans art, des histoires spirituelles et charmantes que goûtent fort les amateurs de belles-lettres.

COURS DE DACTYLOGRAPHIE

par HENRI RUCHONNET.

Un volume in-4° avec brochage en spirales. 3^e édition. Fr. 3.75

L'auteur fait étudier méthodiquement le système de toucher dit « des dix doigts », grâce auquel l'élève acquiert de la virtuosité dans son travail. Les exercices gradués, judicieusement préparés, amènent l'élève à dactylographier sans regarder le clavier ; on crée ainsi un automatisme et une habileté indispensable pour arriver à la vitesse nécessaire.

L'ÉDUCATION SEXUELLE DE NOS ENFANTS

par le D^r G. RICHARD.

Une brochure in-8° Fr. 2.—

Le travail du D^r Richard se distingue par la clarté, la simplicité et la franchise avec lesquelles il aborde les aspects les plus délicats du problème. Il le fait avec toute l'autorité que lui confère son expérience de praticien, de psychologue averti et de père de famille.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle